

Article 11 :

Le présent arrêté est publié et affiché sur la commune et transmis à :

- ☞ M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gaillon,
- ☞ M. DUCAMP Ets VERLEYEN,
- ☞ M. le Commandant du Centre de Secours de Gaillon,
- ☞ Mme la Directrice des Services Techniques Municipaux,
- ☞ M. le Chef de Service de la Police Municipale.
- ☞ M. Le Président de la Communauté d'Agglomération Seine Eure,
- ☞ M. Le Directeur des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération Seine Eure

Fait à LE VAL D'HAZEY, le 1^{er} septembre 2022.

Le Maire,

Philippe COLLAS.

